



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 juin 2023.

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC L'UGAP

Rapporteur : Madame le Maire

Depuis la fin des tarifs réglementés, le Mans Métropole est le coordonnateur de deux groupements d'achat, un sur le gaz et un sur l'électricité.

Dans ce cadre, la stratégie d'achat appliquée par ce groupement repose depuis 2018 sur des ordres d'achat en bourse passées au fournisseur désigné après mise en concurrence. Cette méthode d'achat, dite « marché à cliquer », permet de couvrir la totalité de la courbe de charge d'un lot en plusieurs achats afin de diluer le risque dû à la volatilité mais aussi de bénéficier des baisses des marchés.

Le Mans Métropole a développé une expertise grâce à la compétence d'un ingénieur de ses services et en s'appuyant sur un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre de consultations complexes et le suivi du marché boursier. Les achats faits pour le compte du groupement, sur les conseils de l'AMO et du fournisseur, ont été globalement performants.

A la suite de réorganisations au sein des services de le Mans Métropole, les groupements d'achats d'électricité et de gaz coordonnés par Le Mans Métropole ont été interrompus.

Pour les années 2022 à 2024, la commune d'Yvré l'Evêque, comme la quasi-totalité des communes de Le Mans Métropole, a adhéré au groupement d'achat d'électricité de l'UGAP.

Alors que le marché conclu avec l'UGAP arrivera à échéance au 31 décembre 2024, il est également proposé d'adhérer au groupement d'achat d'électricité de l'UGAP pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.



DEL 23-069

La prochaine vague d'achat d'électricité auprès de l'UGAP est ouverte jusqu'au 30 juin 2023.

La participation à ce groupement doit permettre de bénéficier de l'expertise et du volume d'achat de l'UGAP qui représente environ 100 fois le volume d'achat de Le Mans Métropole et des communes membres, dans un contexte de forte hausse du prix du gaz.

Aussi, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à engager la consultation auprès de l'UGAP et de signer, le cas échéant, la convention de mise à disposition d'un ou de marché(s) de fourniture, d'acheminement de l'électricité passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP, ainsi que tout autre document éventuel se rapportant à cet objet.

VOTE : POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 28 juin 2023,
**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY

